

Appel à candidature

RÉSIDENCES DE RECHERCHE ET DE CRÉATION ARTISTIQUE

Centre International d'Art et du Paysage — Île de Vassivière (CIAPV),
au Château de l'Île de Vassivière,
du 15 septembre au 14 novembre 2025

Date limite d'envoi des candidatures : **le dimanche 13 juillet 2025 à minuit (UTC+2)**

Le Centre International d'Art et du Paysage de l'Île de Vassivière (CIAPV) propose une résidence de recherche et création ouverte aux artistes français.e.s et internationales.aux afin de permettre une immersion sur le territoire pendant deux mois. Les projets proposés devront s'inscrire dans les thématiques abordées par le projet artistique et culturel du CIAPV, en tenant compte des spécificités de l'Île de Vassivière et de sa région.



Château de l'île de Vassivière, © CIAPV

PRÉAMBULE

Le Centre International d'Art et du Paysage de l'Île de Vassivière (CIAPV), en Nouvelle-Aquitaine, soutient la recherche, l'expérimentation, la production et la diffusion de l'art contemporain. Unique dans le paysage artistique français, le CIAPV est connu pour son architecture contemporaine remarquable conçue par Aldo Rossi et Xavier Fabre, sa collection permanente en plein air, et son programme d'expositions, résidences, éditions et événements explorant l'art et le paysage. Situé sur le Plateau de Millevaches en Limousin, le CIAPV est solidement ancré dans son contexte rural tout en tissant des liens nationaux et internationaux. Les artistes sont invités à créer et présenter des œuvres en relation directe avec le territoire, tout en interrogeant des préoccupations sociales, politiques et environnementales contemporaines plus larges.

Les **résidences** du CIAPV favorisent la recherche, l'échange et la production d'œuvres d'artistes et de chercheur.euse.s français.e.s et internationales.aux. À travers des séjours d'un à quatre mois, les résident.e.s se voient proposer une immersion dans le paysage, l'histoire et la culture de l'île de Vassivière et de sa région environnante. Site privilégié d'expérimentation et d'exploration artistiques, les résidences constituent un point d'ancrage et un élément moteur des activités du CIAPV.

Le programme de résidences a été imaginé pour favoriser l'inspiration et la conception de projets ayant trait au territoire rural dans lequel est implanté le CIAPV. Un territoire riche, qui conjugue paysages naturels et artificiels, architecture iconique et art contemporain. Dans ce cadre, les artistes sont invité.e.s à postuler en vue de développer un projet de recherche et/ou de création, en lien ou en résonance avec le territoire sur lequel est implanté le CIAPV, ainsi qu'avec les thématiques de son projet artistique et culturel.

LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CIAPV

Situer le paysage, projet artistique et culturel du CIAPV, propose une exploration des relations entre l'humain et l'environnement. Il s'articule au travers des recherches artistiques et scientifiques, à la fine pointe de l'innovation. Profondément ancré dans le tissu local et le paysage de l'Île de Vassivière, le projet évoluera du local et du régional pour s'étendre jusqu'au national et à l'international, à la fois par sa programmation et le développement de réseaux, que par son interrogation des enjeux critiques du monde aujourd'hui. Le projet privilégie l'expérimentation contemporaine, ainsi que sa diffusion et sa médiation auprès des publics de tous horizons.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Honoraires de résidence :

Le CIAPV prend en charge une allocation de résidence de mille deux cents euros (1200 € net à payer) par mois, soit deux mille quatre cents euros au total (2400 € net à payer) pour les 2 mois de résidence.

Budget de production :

Le CIAPV alloue la somme de trois cent soixante-quinze euros TTC (375 € TTC) pour les 2 mois de résidence, utilisable pendant le temps de résidence en tant que budget de production.

Accompagnement des résidents :

Le CIAPV facilite les recherches et rencontres des résident.e.s sur le territoire. Il apporte un soutien intellectuel et logistique, et accompagne les résident.e.s grâce aux compétences de son équipe et au matériel dont il dispose. Dans la mesure de son temps disponible, le régisseur général du CIAPV apporte une aide technique, et propose un accès limité et encadré à l'atelier technique. L'utilisation des machines de l'atelier se fait sous son contrôle.

Logement :

Chaque résident.e loge dans un cottage avec vue sur le lac de Vassivière, situé dans un camping à une dizaine de minutes du CIAPV en voiture. D'une surface de 26m², il dispose d'un espace cuisine équipé ouvert sur un coin salon, d'une chambre avec 1 lit double (140 x 190), d'une chambre avec 3 lits simples (80 x 190 ; dont un lit superposé), d'une salle d'eau avec douche et lavabo, et d'un WC séparé. Le chauffage est assuré par un climatiseur réversible. Le cottage possède une terrasse couverte, dotée d'un salon de jardin, et donnant sur le lac de Vassivière.

Espaces de travail :

Les résident.e.s partagent des espaces de travail dans le Château répartis de manière ouverte sur 192 m² et sur plusieurs niveaux. Ils sont chauffés par géothermie et équipés d'internet bas débit. Pensé par les architectes comme un lieu neutre favorisant la recherche et l'inspiration, plutôt que comme un atelier de pratique, les espaces de travail ne sont pas équipés d'outils techniques ni informatiques. Le CIAPV met à disposition des résident.es des chaises de bureau et des tables à tréteaux. Les artistes sont libres de s'installer dans ces espaces comme iels le souhaitent.

Espaces de convivialité :

Les deux studios et l'appartement, situés à l'étage du Château, sont laissés à la disposition des résident.e.s comme espaces de convivialité et pour cuisiner leurs repas.

Accès :

La gare la plus proche, Eymoutiers-Vassivière, est située à 13 km du CIAPV (environ 25 min de voiture). L'île de Vassivière (70 ha) est située sur un lac artificiel de 1000 ha, à 700 m d'altitude sur le Plateau de Millevaches en Limousin, au confluent des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, sur la commune de Beaumont-du-Lac, à 60 km de Limoges.

Déplacements :

Le CIAPV prend en charge le déplacement aller et retour de la ou du résident.e depuis son lieu de domicile jusqu'au CIAPV dans la limite de trois cents euros TTC (300 € TTC).

Il est fortement conseillé aux résident.e.s de posséder un permis de conduire. Le CIAPV met à disposition un véhicule partagé avec l'équipe, ainsi qu'un forfait carburant correspondant à 1 plein par mois.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Date limite d'envoi des candidatures : le dimanche 13 juillet 2025 à minuit (UTC+2)

Conditions d'éligibilité :

La résidence est ouverte aux artistes nationales.aux et internationales.aux, confirmé.es ou émergent.es, pouvant justifier d'une expérience et d'une reconnaissance professionnelle. Il est demandé aux candidat.es. de parler français ou anglais, et d'évoluer dans le domaine de l'art contemporain. Le jury sera attentif aux formes de création originales et novatrices, répondant à la période de mutation environnementale et politique actuelle. Faire état d'une pratique sensible aux défis de transformations écologiques actuels est un plus. Les candidat.e.s seront choisi.es sur le fondement de la pertinence de leur démarche et de la qualité de leur travail.

Dossiers de candidature :

Les candidatures sont à adresser (en français ou en anglais) uniquement par mail à :

cgerschelhautefeuille@ciapvassiviere.org

Le dossier doit comporter seulement 3 pièces jointes en format pdf (poids maximum de l'ensemble : 5 Mo) :

- 1 dossier illustré représentatif du travail général du.de la candidat.e en PDF
- 1 CV en PDF, listant diplômes, expositions, publications, résidences, bourses, etc., comprenant les coordonnées complètes du candidat (adresse, mail, téléphone), date et lieu de naissance, lieu de vie actuel, compte Instagram éventuel
- 1 note d'intention du projet proposé pour la résidence en lien avec le paysage et contexte de Vassivière et/ou à l'histoire de ce territoire (1 page A4 maximum), en PDF

Processus de sélection :

Les candidat.e.s présélectionné.e.s par le CIAPV seront prévenu.e.s par mail la semaine du **21 juillet 2025**. Iels seront invité.e.s à présenter en visioconférence leur projet devant un jury qui se tiendra un jour de la semaine entre le lundi **28 juillet et le 1^{er} août 2025** (le jour précis reste à définir en fonction des contraintes du jury et de celles des candidat.es retenus.es.). Le jury sera composé de la directrice du CIAPV, Alexandra McIntosh, de la coordonnatrice artistique au CIAPV, Camille Gerschel Hautefeuille, et de membres externes évoluant dans le domaine de l'art contemporain. Les auditionné.es seront averti.es du choix du jury dans un délais d'une semaine maximum suivant la date du jury.

Pour tous renseignements complémentaires sur le lieu de résidence, vous pouvez vous rendre sur le site internet du [CIAPV](https://ciapvassiviere.org), ou contacter Camille Gerschel Hautefeuille, coordinatrice artistique en charge des résidences au CIAPV : cgerschelhautefeuille@ciapvassiviere.org.